



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 26 mars 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	9
Votants	10

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoints au Maire  
Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Damien FEGELE, Candy KUPCZAK, Valérie PREVOT Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Pierre-Alain SOYER ayant donné procuration à Damien FEGELE

Absent(e)(s):

## ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** FINANCES – Vote du Compte Financier Unique 2024
- Point n° 4** FINANCES – Affectation du résultat 2024
- Point n° 5** INFORMATION – Montants des indemnités des élus
- Point n° 6** FINANCES – Fongibilité des crédits
- Point n° 7** FINANCES – Vote des taux d'imposition 2025
- Point n° 8** FINANCES – Vote du Budget Primitif 2025

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05  
Hervé WIAND est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents**

### FINANCES

#### Vote du Compte Financier Unique 2024

Le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion et met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Monsieur le Maire peut prendre part au débat mais ne pourra pas prendre part au vote.

Madame PETEY Edith, Première Adjointe au Maire, présente ainsi le CFU.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	360 408.43 €	161 727.50 €	522 135.93 €
	Recettes réalisées	185 668.30 €	194 188.62 €	379 856.92 €
	Restes à réaliser	80 575.87 €	0.00 €	80 575.87 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	215 960.17 €	296 206.17 €	512 166.34 €
	Dépenses réalisées	84 545.74 €	138 126.90 €	222 672.64 €
	Restes à réaliser	17 732.30 €	0.00 €	17 732.30 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	101 122.56 €	56 061.72 €	157 184.28 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-144 448.26 €	134 478.67 €	-9 969.59 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-43 325.70 €	190 540.39 €	147 214.69 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	62 843.57 €	0.00 €	62 843.57 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	19 517.87 €	190 540.39 €	210 058.26 €

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour) :

- **D'APPROUVER** le CFU 2024
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## FINANCES

### Affectation du résultat 2024

Le conseil municipal constate les résultats du compte financier de l'exercice 2024. Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- Affectation en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'Exécution d'Investissement Reporté » la somme de : 43 325.70 €

Affectation en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 190 540.39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour)

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats 2024 de la façon suivante :

- Affectation en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'Exécution d'Investissement Reporté » la somme de : 43 325.70 €
- Affectation en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 190 540.39 €

## INFORMATION

### Etat des indemnités des élus (valeur brute annuelle)

L'article 93 de la loi « Engagement et Proximité » prévoit que les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du vote du Budget Primitif de la commune.

Aussi, Monsieur le Maire présente un état en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction

Elus	Fonctions	Indemnités Brutes Annuelles	Autres fonctions
Didier SACKSTEDER	Maire	12 578.16 €	Néant
Edith PETEY	Adjoint au Maire	4 883.28 €	Néant
Philippe CUSENIER	Adjoint au Maire	4 883.28 €	Néant

Ce point est une information obligatoire au conseil municipal, il n'est pas sujet à débat. Les membres du conseil municipal prennent acte de ces informations.

## FINANCES

### Fongibilité des crédits M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections en dehors du chapitre relatif aux dépenses du personnel (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa proche séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## FINANCES

### Taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Monsieur le Maire de Buc rappelle les taux votés pour 202, le conseil a fixé les taux des impôts comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 25.46 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 22.13 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 7.40 %

Monsieur le Maire propose un maintien des taux pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

**DE VALIDER** pour l'année 2025, les taux d'imposition pour la Taxe sur le Foncier Bâti et pour la Taxe sur le Foncier non Bâti comme indiqué précédemment

## FINANCES

### Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2025 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	236 403,93	216 886,06
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	17 732,30	80 575,87
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		43 325,70	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	297 461,93	297 461,93
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	377 267,89	186 727,50
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	190 540,39
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	377 267,89	377 267,89
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DU BUDGET (4)	674 729,82	674 729,82

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour)

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 tel que présenté

## QUESTIONS DIVERSES

<b>Photocopieur de l'école</b>	<p>Monsieur le Maire explique qu'il a reçu le commercial de chez Canon pour le copieur de l'école qui est en fin de vie chez eux. La maintenance, qui est très élevée actuellement, ne pourra pas être maintenue.</p> <p>Il propose donc de changer le copieur et donc le commercial va envoyer des devis pour proposer des alternatives.</p> <p>Le Maire attend les devis.</p>
<b>Commission fleurissement</b>	<p>Les élus donnent rendez-vous aux habitants souhaitant participer au fleurissement des bacs, le samedi 12 avril 2025 à 9h30.</p> <p>Des fleurs, qui seront achetées par la mairie, seront proposées aux habitants participants.</p>

La séance est levée à 21h40

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal <i>Absent ayant donné procuration à Damien FEGELE</i>	Hervé WIAND Conseiller Municipal